

V I L L E D E
G E N È V E



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1197
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, al. 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 10, al. 11, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

vu la loi relative à l'aménagement Praille-Acacias-Vernets du 23 juin 2011;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 60 oui contre 9 non et 1 abstention

Article unique. – d'approuver le projet de loi modifiant la loi relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets, modifiant les limites de zones sur le territoire des Villes de Genève, Carouge et Lancy (création d'une zone 2, de diverses zones de développement 2, d'une zone de verdure et d'une zone de développement 2 prioritairement affectée à des activités mixtes).

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Hélène Ecuyer

Le Président:

Rémy Burri